

# ● Bibliothèques municipales de Grenoble ●

## REGLEMENT INTERIEUR

*Les règles énoncées dans ce document s'imposent à tous les usagers des bibliothèques municipales de Grenoble, qu'ils soient ou non inscrits. Toute personne contrevenant à ces règles pourra être temporairement ou définitivement exclue.*

### **Les bibliothèques sont des lieux publics**

Il est donc interdit :

- de fumer (y compris des cigarettes électroniques), de consommer de l'alcool dans les locaux et de manger dans les salles de lecture,
- de faire entrer des animaux, même tenus en laisse (exception faite pour les chiens des personnes handicapées),
- de perturber par son comportement le bon fonctionnement du service et de gêner les autres usagers.

Toute personne refusant de respecter ces règles peut être temporairement ou définitivement exclue de la bibliothèque et se voir retirer sa carte d'abonné.

Les adultes sont responsables du comportement des enfants qu'ils accompagnent ; les enfants non accompagnés ne sont pas sous la responsabilité des bibliothécaires, qui ont pour seul rôle de les accueillir et les conseiller. Pour toute inscription des moins de 18 ans, une autorisation parentale doit être fournie.

La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable des vols concernant les effets personnels des usagers.

### **Les documents disponibles dans les bibliothèques appartiennent à la collectivité**

Chaque usager est responsable des documents consultés sur place ou empruntés. Tout document détérioré devra être remplacé par l'usager.

Il est notamment interdit :

- de souligner ou de surligner le texte dans les livres ou revues, d'écrire des commentaires dans les marges
- de déchirer ou découper des pages, des photos ou des reproductions
- de décoller les étiquettes

Les documents doivent être rendus complets. Le remboursement des accessoires manquants sera exigé.

Il est recommandé de manipuler les documents avec soin lorsqu'il est fait usage de la photocopieuse. Certains documents ne peuvent être photocopiés que par le personnel.

Toute personne prise en flagrant délit de vol ou de détérioration de document se verra interdire l'accès à la bibliothèque.

La carte est nécessaire pour emprunter. La perte ou le vol de la carte doit immédiatement être signalé(e) dans l'une des bibliothèques. Le renouvellement de la carte est payant.

Le non respect des délais de prêt est pénalisant pour les autres lecteurs. En cas de retard, une amende est due. Au-delà de trois mois de retard, la Trésorerie municipale édite une facture qu'il n'est plus possible de régler en bibliothèque.

### **Les collections des bibliothèques sont soumises à la législation sur le droit d'auteur**

Les reproductions de documents de la bibliothèque, qu'elles soient effectuées sur place ou à domicile dans le cas de documents empruntés, sont réservées à l'usage personnel du demandeur et soumises à la législation existante sur la propriété littéraire et artistique.

Les documents peuvent être reproduits en bibliothèque à condition que leur état, leur format et leur reliure le permettent.

Les auditions ou visionnements des documents sonores et audio empruntés sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé (cercle de famille).

### **Internet en bibliothèque**

La bibliothèque propose l'accès à Internet comme aux autres supports et types de documents dans le cadre de ses missions de diffusion de l'information et de la culture.

Les postes Internet des bibliothèques Kateb Yacine et Centre Ville et de la bibliothèque d'Etude sont réservés aux abonnés à partir de 13 ans.

Les bibliothèques proposent des tablettes et des liseuses en usage sur place. Une tablette ou liseuse mise à disposition d'un usager est placée sous sa responsabilité. L'usager s'engage à respecter les conditions d'utilisation définies par la bibliothèque et disponibles à l'accueil.

Les usagers s'engagent à utiliser les services Internet dans le respect de la législation en vigueur, et notamment :

- à ne pas consulter volontairement des sites illicites (à caractère pédophile, négationniste...), racistes ou dont le contenu violent ou pornographique est susceptible d'être vu par un mineur ;
- de manière générale, à ne pas diffuser de données illicites sur le réseau, à ne pas provoquer volontairement des dysfonctionnements sur les équipements informatiques, à ne pas s'introduire illicitement dans les systèmes d'information.

**La Direction des bibliothèques municipales de Grenoble, mars 2016**

